

Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission,

Le 12 septembre, nous vous avons fait part de notre inquiétude quant à l'inanité du dossier du débat, limité à un argumentaire publicitaire du maître d'ouvrage.

Il n'a malheureusement pas été, à ce jour, répondu à notre préoccupation, le dossier du débat n'ayant en rien été complété.

L'incapacité actuelle de votre commission à organiser un véritable débat public, ce qui est pourtant sa raison d'être, s'est confirmée aujourd'hui à Royan.

Ayant quelque peu provoqué les Saintongeais en prévoyant d'organiser huit réunions publiques dans le département de la Gironde et une seule en Charente-Maritime alors que les deux départements bordant la Gironde sont également concernés par les impacts potentiels du projet de port méthanier, vous auriez dû vous attendre à ce qu'une certaine mobilisation s'en suive et prévoir une salle adaptée.

Même si vous avez dû renoncer à tenir la réunion prévue pour de compréhensibles raisons de sécurité (et aussi parce que la sérénité nécessaire n'était plus là), ses prémices ont néanmoins montré que, là encore, les règles d'un véritable débat public n'étaient pas prises en compte.

Il y avait en effet d'un côté les citoyens, qui n'avaient accès à la salle qu'au compte-gouttes et, pour ceux qui ont pu y entrer, occupaient le parterre, d'un autre côté le maître d'ouvrage, ses partenaires et ses "experts" qui bénéficiaient d'un accès privilégié et monopolisaient l'estrade.

En procédant ainsi, vous êtes manifestement entré dans le jeu du promoteur du projet selon lequel (cf. avant-propos de M. Van Poecke à l'unique document du dossier) l'objet du débat public est de "permettre aux populations concernées d'obtenir toutes les réponses à leurs interrogations".

Il y a donc sur l'estrade le promoteur et ses partenaires, ceux qui "savent" et peuvent répondre, et dans la salle la "population", ignorante et qu'il convient d'informer.

Outre le fait qu'il est possible d'émettre un doute sur l'objectivité d'une "information" donnée dans de telles conditions, une réunion ainsi organisée n'est pas un véritable débat public mais seulement une opération de communication au service du maître d'ouvrage.

Un débat véritable ne peut se dérouler qu' "à armes égales". Cela veut dire d'une part une égalité dans l'information préalable, c'est-à-dire notamment des études techniques sur le projet et ses impacts effectuées par des tiers engageant leur responsabilité et accessibles à tous, d'autre part une égalité dans l'organisation même de la réunion (estrade réservée à l'animateur et à l'intervenant du moment, plateaux équilibrés entre partisans et adversaires du projet, etc. ...).

L'argument selon lequel les citoyens ne lisent pas les études d'impact et autres dossiers techniques et qu'il est donc inutile d'en exiger n'est bien évidemment pas recevable. Certains les liront, les commenteront, les expliciteront. C'est cela alimenter un débat. Et cela vaut mieux qu'un discours de propagande qui provoque en retour des réactions primaires, discours simplistes et esprits échauffés. Miser sur l'intelligence du citoyen n'est jamais une erreur.

Au stade où nous en sommes, avec un dossier du débat toujours inexistant, des provocations répétées à l'égard des "populations" de la rive nord de la Gironde (incluant une regrettable prise à partie d'un élu local, Premier adjoint au maire de Saint-Georges de Didonne), une incapacité manifeste à organiser des réunions dignes d'un véritable débat public, votre Commission devrait sérieusement se demander si, au delà du report de la réunion de Royan, ce n'est pas l'ensemble du débat public qu'il conviendrait de reprendre à la base, avec un véritable dossier, sans provocation à l'égard de quiconque et en organisant des réunions équilibrées.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Géniteau  
Président des Amis de Saint-Palais-sur-Mer